COUPE

Bruxelles / Brabant Wallon 2017-2018

1. **MESSIEURS**

a) Les règlements en vigueur en interclubs sont d'application pour la Coupe.

b) La Coupe se déroule par équipe de 2 joueurs + 2 réserves appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue classement des participants. En cas d'impossibilité de jouer d'un ou des 2 joueur(s) inscrit(s), les réserves peuvent prendre la place du ou des joueur(s) absent(s). Les réserves peuvent jouer le double, même si les 2 premiers joueurs sont présents. Par contre, les réserves inscrites dans une équipe ne

peuvent jouer avec une autre équipe.
c) Les matches se jouent comme suit: 4 simples croisés et un double après les deux premiers simples et l'on s'arrête lorsque le score est acquis sauf durant les poules. Le vainqueur sera qualifié pour représenter la province lors de la

finale régionale le 1^{êr} mai.

d) Les matches se déroulent en *quatre* sets gagnants et les points handicap sont ajoutés *au début* des sets. Pour les points handicap, il y a lieu de se référer au tableau handicap Messieurs publié par l'Aile francophone en début de saison; pour le double, on additionne les points des 4 joueurs participant au double et on divise le résultat par 4 (si fraction, on arrondit à l'unité supérieure).

e) Les rencontres se joueront le samedi 16 décembre 2017 et la journée finale se déroulera le 17 décembre 2017 pour un maximum de 128

équipes messieurs.

f) L'équipe citée en premier lieu sera considérée comme visitée. Les balles et les feuilles de match seront fournies par l'organisateur. La feuille d'arbitrage

sera remise au responsable de la Coupe.

g) Amendes: les amendes éventuelles contractées à l'occasion de la Coupe BBW seront imputées directement aux joueurs inscrits et pas à leur club. Les amendes devront être payées par les joueurs au compte de la Province. Tout joueur non en ordre financièrement envers la Province perdra d'office sa qualification pour toute compétition jusqu'à ce que le paiement soit

h) Tout différend et tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPBBW. Tous les participants, en raison de

leur inscription, déclarent accepter ce règlement.

i) Les équipes joueront en poules de 3 équipes, les deux premières seront qualifiées pour le tableau final d'élimination directe.
 j) Le changement de côté s'effectue, à la belle, lorsque le 1er joueur ou la 1ère

équipe qui ne possède pas de points d'handicap a obtenu 5 points.

2. **DAMES**

Idem que pour les Messieurs sauf pour les points handicap (voir tableau points handicap Dames); de plus, les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.

Le système de poules prévaudra quelle que soit le nombre d'équipes

inscrites en dames.

La Coupe Dames se jouera le samedi et/ou le dimanche en fonction du nombre d'inscrits mais si possible sur une seule journée.

3. **LOCAL: LIMAL-WAVRE** rue Charles JAUMOTTE 156 **1300 WAVRÉ**

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions Messieurs et Dames seront reçues : soit par courrier ou par e-mail pour le <u>dimanche 10 décembre 2017</u> au plus tard et devront être adressées à :

Philippe HERALY (responsable de la Coupe BBW)

philippeheraly@hotmail.com

Chaussée de Boondael 210A – 1050 Ixelles

Le droit d'inscription est fixé à 10€ par équipe à payer sur place le 16 décembre 2017 (ou le 17/12 si les dames jouent seulement le dimanche). Le tirage au sort sera effectué en public le mardi 12 décembre à 18H au domicile du responsable de la Coupe -210 A Chée de Boondael-1050 Ixelles. Le détail des rencontres ainsi que l'horaire précis des rencontres seront placés sur le site le mercredi 13 décembre 2017.

Les inscriptions doivent mentionner: les Nom, Prénom, Classement, N° d'affiliation des joueurs et le Nom du Club.

5. HORAIRES

SAMEDI 16/12/2017

EQUIPES MESSIEURS PRESENTES A 9H00, DEBUT DE RENCONTRES 9H30

DIMANCHE 17/12/2017

EOUIPES MESSIEURS PRESENTES A 13H30, DEBUT DE RENCONTRES 14H

SAMEDI 16/12/2017 et/ou DIMANCHE 17/12/2017

EQUIPES DAMES EN FONCTION DES INSCRIPTIONS L'HORAIRE POUR LES DAMES SERA AFFICHE SUR LE SITE AU PLUS TARD LE MARDI 12/12/2017.

En cas d'absence non prévenue d'une équipe, une amende de 12,50 € sera réclamée en plus du coût de l'inscription à la compétition.





